Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_095-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_095

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Attribution de subventions à l'AAVIV et au CIDFF 2020 - Point d'accès au droit

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_095-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est compétente en matière de "politique de la Ville". Cette compétence lui permet de soutenir certains dispositifs de développement local et de cohésion sociale, ou des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

DPVa est partenaire du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) depuis décembre 2009 dans le cadre du Point d'Accès au Droit (PAD) de Draguignan, créé par la délibération N° 2008-119 du 17 décembre 2008.

Des permanences juridiques sont organisées au PAD avec différents intervenants. Parmi elles :

1/ L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var (AAVIV) :

Reconnue par le Ministère de la Justice pour l'accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénale, l'association travaille en étroite collaboration avec un réseau structuré d'acteurs locaux tels que les procureurs de la République, les associations, les services sociaux, les gendarmeries, les commissariats, les polices municipales. L'équipe est composée de juristes, de psychologues, de personnel encadrant et d'agents administratifs.

L'objet de l'association est la prise en charge globale et personnalisée des victimes en plaçant leur dignité et leur vulnérabilité au coeur de la démarche au travers de permanences tenues au Tribunal Judiciaire, au Commissariat de Police de Draguignan, au Centre Collomp de Draguignan et au Point d'Accès au Droit de la Dracénie et à la maison des associations du Muy.

Une solution juridique est apportée à tous problèmes relatifs aux infractions (vol, escroquerie, abus de confiance, violences, agression, viol, homicide, violences conjugales, non présentation d'enfant, non-paiement de pension alimentaire, accidents de la circulation, infractions pénales en droit du travail, dégradations, etc.).

41 permanences ont été réalisées au PAD en 2019, représentant 99 entretiens et 66 victimes prises en charge.

Depuis 2019, le nombre d'entretiens, de permanences, de victimes prises en charges a fortement augmenté, l'AAVIV a renforcé sa présence en Dracénie.

2/ Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Var (CIDFF) :

Le CIDFF du Var réalise, au sein du PAD de la Dracénie, des permanences d'information juridique de proximité et de prévention des discriminations au service des femmes et des familles et des permanences du Droit du Travail. En sus, une permanence téléphonique hebdomadaire est accessible pour toutes orientations et renseignements. Deux juristes qualifiés répondent en direct aux questions des usagers.

En 2019, 11 permanences « droit de la famille et des personnes », 10 permanences « droit du travail et de la protection sociale » ont été tenues, représentant 118 personnes reçues et 51 personnes informées sur la permanence téléphonique. Depuis 2018, l'association renseigne également les partenaires sur la réglementation du droit des étrangers. Les permanences, toujours complètes, sont assurées par des juristes diplômés, formés et expérimentés à la lutte contre les discriminations.

DPVa soutient ces deux structures en leur octroyant une subvention d'aide au fonctionnement et en mettant à disposition le local du PAD de la Dracénie pour les permanences.

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_095-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer pour l'année 2020 une subvention de 6 000 € (six mille euros) au Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles du Var, sise 42 avenue des îles d'or à 83400 Hyères,
- attribuer pour l'année 2020 une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var, sise Palais Monte-Carlo, 1 rue Mirabeau à 83000 Toulon,
- mettre à disposition le local du Point d'Accès au Droit de la Dracénie pour assurer les permanences,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document afférent,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Les subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2020, au chapitre 65, nature 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.